



MAIRIE de PEYRAUD

07340

Tel : 04.75.34.01.10

Fax : 04-75-34-30-38

e-mail : commune.peyraud@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le

ID : 007-250702453-20181003-685_2018-DE

**Monsieur le Président
Syndicat Mixte
Ardèche Musique et Danse**

A Peyraud, le 6 juillet 2018

Monsieur,

En tant qu'adhérent au syndicat mixte Ardèche Musique et Danse notre commune contribue chaque année au fonctionnement de l'établissement. Dans le cadre de sa compétence « soutien à l'enseignement musical », la Communauté de communes Porte de DrômArdèche reverse à notre commune une somme équivalente, sur la base d'un montant global pour les six communes concernées de 6000 € par an environ.

Le Conseil syndical d'Ardèche Musique et Danse a voté le 4 juillet 2017 une réforme de la contribution des communes. Sur le territoire de Porte de DrômArdèche, cette réforme implique une augmentation importante portant le coût à 13 000 € pour 2017 et 2018. A terme, ce coût pourrait atteindre 19 000 €, soit, pour 19 élèves, 1000 € par élève.

Par ailleurs, la structuration des enseignements artistiques à l'échelle des 35 communes de Porte de DrômArdèche repose principalement sur les trois écoles de musique associatives. Le soutien de la collectivité à ces écoles est de 300 € par élève en moyenne. Au-delà de l'aspect économique, la dynamique impulsée par ces associations (mutualisation, harmonisation des tarifs, innovations pédagogiques, contribution à l'animation du territoire) répond aux besoins et aux enjeux du territoire en matière de qualité et d'accessibilité de l'enseignement musical.

Pour les communes du territoire, la priorité est donc que la Communauté de communes Porte de DrômArdèche puisse concentrer l'intégralité de ses possibilités de soutien financier sur ce réseau d'écoles.

Au regard des contraintes budgétaires pesant sur le budget communal comme intercommunal, ainsi que des enjeux de développement de l'enseignement musical sur le territoire, le conseil municipal du 5 juillet 2018 a décidé de demander le retrait du Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sincères salutations.

Le Maire,
André BIENNIER



Horaires d'ouverture :	Lundi : 15h30 – 19h00	Mardi : 15h30 – 17h30
	Jeudi : 15h30 – 17h30	Vendredi : 8h45 – 11h15
Permanences téléphoniques :	Mardi : 8h00 – 12h00	Jeudi : 8h00 – 12h00

MAIRIE

07340 PEYRAUD

2018-20

Nbre de conseillers en exercice : 14

Quorum exigé : 8

Nbre de présents : 10

Nbre de représentés : 3

Date de convocation : 02/07/2018

SEANCE DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BIENNIER André, Maire.

Présents : MMES BESSON Dominique, BONNET Lucienne, NICOLAS Marie-Hélène, VIAL Chantal, MM BAROU Jean-Claude, BUTTARD Patrick, SABY René, TAALBA Geoffray, VEZIN Renaud

Pouvoirs : GENTIL Jocelyne à BESSON Dominique, PUJOL Jean-Marc à BIENNIER André, RULLIERE Raphaël à SABY René.

Absent : VALLON Raphaël

Secrétaire de séance : NICOLAS Marie-Hélène

EDMDA DESENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Par délibération en date du 18 juin 2001, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Musique et Danse.

En tant qu'adhérent au syndicat mixte notre commune contribue chaque année au fonctionnement de l'établissement. Dans le cadre de sa compétence « soutien à l'enseignement musical », la Communauté de communes Porte de DrômArdèche reverse à notre commune une somme équivalente, sur la base d'un montant global pour les six communes concernées de 6000 € par an environ.

L'intérêt de la commune à adhérer au syndicat mixte est aujourd'hui manifestement amoindri compte tenu des évolutions parallèles suivantes :

- l'augmentation de la contribution financière de la commune au syndicat mixte dans un contexte financier très contraint pour la commune comme pour la communauté de commune,
- le développement de la politique de soutien à l'enseignement musical de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche qui s'appuie principalement sur les trois écoles de musique associatives pour structurer l'offre à l'échelle des 35 communes de Porte de DrômArdèche.

La dynamique impulsée par ces associations (mutualisation, harmonisation des tarifs, innovations pédagogiques, contribution à l'animation du territoire) répond en effet aux besoins et aux enjeux du territoire en matière de qualité et d'accessibilité de l'enseignement musical.

Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat mixte prévoyant la procédure de retrait, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE du principe de retrait de la commune du syndicat mixte Ardèche musique et danse ;
- DEMANDE ce retrait au syndicat mixte, et notifie cette demande au Président de Porte de DrômArdèche et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Maire, André BIENNIER



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

10 JUL. 2018